

Questions orales

donner une meilleure description—avait qualifiée de l'un des mécanismes les plus ignobles, les plus destructeurs jamais utilisés contre le processus démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le premier ministre ne va-t-il pas consulter son voisin de pupitre et persuader le leader du gouvernement à la Chambre d'ouvrir le débat afin que les Canadiens puissent vraiment savoir à quoi s'en tenir au sujet de cette taxe de vente?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends parfaitement l'importance que mon honorable collègue attache au débat.

Le mercredi 24 janvier, le NPD a forcé la tenue de trois votes afin de présenter des projets de loi d'initiative parlementaire. On a ainsi gaspillé toute la journée.

Le jeudi 25 janvier, nous avons suivi l'ordre du jour.

Le vendredi 26 janvier, il a fallu un vote pour adopter un rapport de comité et un autre, pour adopter une motion tendant à entendre un député.

Nos vis-à-vis ont recours à toutes sortes de tactiques dilatoires.

Aujourd'hui, j'invite à la Chambre, une fois de plus, à débattre cette question pleinement. Nous sommes disposés à prolonger la séance ce soir si mes honorables collègues de l'opposition veulent discuter de cette question. Je les invite à permettre le prolongement des travaux de la Chambre, afin que nous puissions terminer ce débat.

• (1420)

[Français]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a subi une prise de conscience, il est beaucoup plus tolérant cet après-midi.

Les députés du parti libéral ont recueilli à eux seuls plus de 400 000 signatures de personnes s'opposant à la nouvelle taxe de vente. Il faut ajouter à ce chiffre les signatures recueillies par les députés du Nouveau parti démocratique et les signatures recueillies même par les députés du parti conservateur, ces députés d'en face qui ont peur de présenter cette requête ici à la Chambre.

Monsieur le Président, les Canadiens s'opposent à cette taxe pour plusieurs raisons: parce que cette taxe contredit carrément les promesses du premier ministre pendant cette élection. Aucune collaboration des provinces, une double imposition de taxe, deux taxes de vente,

aucune transparence, aucune simplicité, aucune neutralité!

Maintenant, monsieur le Président. . .

Une voix: Question!

M. le Président: À l'ordre!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne sais pas si vous vous levez à cause de moi ou à cause de cette cacophonie d'en face!

Une voix: C'est cela, c'est la cacophonie d'en face!

M. le Président: Je peux assurer le très honorable député qu'il était la raison de mon intervention. S'il vous plaît, veuillez poser votre question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez préservé votre équilibre traditionnel, monsieur le Président.

Pourquoi—et je pose cette question au premier ministre—pourquoi le gouvernement tient-il absolument à faire adopter à toute vitesse ce projet de loi par la Chambre, pour la remettre à toute vitesse dans les mains de leurs publicistes et des manipulateurs des médias, pour essayer de duper les Canadiens?

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, nous sommes prêts à commencer le débat, ici à la Chambre, cet après-midi. L'êtes-vous?

[Traduction]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes prêts, si le ministre veut bien retirer son avis de clôture. Si le ministre veut le retirer, alors nous pourrions discuter.

Je tiens à dire au ministre, et par son entremise au premier ministre, que même s'il est leader parlementaire, c'est le premier ministre qui est toujours le député le plus haut placé.

Il y a eu moins de six heures de débat sur cette mesure qui révolutionne notre régime fiscal. Mais le gouvernement ne daigne pas entendre les milliers de Canadiens qui ont contacté leurs députés. Les députés sont en droit de se faire entendre à la Chambre.

Le gouvernement ne daigne pas entendre les centaines de milliers de Canadiens qui ont pris la peine de signer les pétitions qu'on vous a remises, monsieur le Président.

Si le gouvernement recourt à ce moyen de la clôture—comme il en a signifié la nette intention—alors ce sera la onzième fois depuis décembre 1988, la onzième dans le courant de la présente législature qu'il aura recouru à